

Appel à projets 2018/2019

« Un artiste ou un professionnel de la culture dans mon école »

Territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Guide des modalités d'attribution

1. le type de projet ciblé

Cet appel à projets concerne les projets artistiques et culturels ponctuels associant un artiste ou un professionnel de la culture en milieu scolaire. Les actions sous contrat qui se déroulent toute l'année (type éveil musical) n'entrent pas dans ce cadre et sont définies dans un projet pédagogique hors dispositif.

2. le porteur de projet

Seules les écoles maternelles ou primaires publiques situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme peuvent répondre à cet appel à projets.

3. les critères d'éligibilité du projet

Le projet artistique et culturel doit permettre une initiation au domaine choisi, favoriser une éducation « à l'art » et « par l'art » ainsi que l'épanouissement personnel des jeunes enfants. Il est lié au projet d'école.

Il doit concerner au moins un domaine :

- arts du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, etc.)
- arts visuels (arts plastiques, cinéma, photographie, BD, etc.)
- arts du son (chant, chorale, musique, etc.)
- arts de l'espace (urbanisme, architecture, jardin, etc.)
- arts du quotidien (objets d'art, design, textile, etc.)
- arts du langage (roman, conte, poésie, etc.).

L'artiste ou le professionnel de la culture doit être engagé dans une démarche de création artistique sous un statut professionnel. Il apporte son concours en classe ou dans une structure culturelle partenaire. L'enseignant demeure responsable de ses élèves et de la conduite de sa classe.

Le projet doit s'inscrire dans une offre liée aux programmations proposées par les ressources culturelles du territoire (visites d'expo, participation à des spectacles,...).

Le projet doit permettre de renforcer les échanges entre les enseignants, les médiateurs et les acteurs culturels et artistiques du territoire et les pôles régionaux.

4. les modalités de dépôt et d'instruction du dossier

4.1- renseignement du dossier

Pour compléter le formulaire numérique, la dernière version d'adobe est nécessaire.

4.2- dates de dépôt

- Une première session de dépôt des dossiers est fixée au 15 octobre 2018.
- Une deuxième session de dépôt des dossiers est fixée au 15 janvier 2019.

Il faut compter un mois entre la date de réception du dossier et la réponse de l'inspection académique et de la collectivité.

4.3- lieu de dépôt

Le dossier doit être envoyé par mail à IEN de la circonscription pour validation pédagogique, qui le transmettra à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour validation financière.

4.4- démarrage du projet

Le projet ne peut pas démarrer avant :

- le retour de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour accord de financement et la réception par l'artiste ou le professionnel de la culture du bon de commande établi selon le devis qu'il aura fourni.

5. les dépenses éligibles

Seules sont éligibles les dépenses liées au coût des prestations de l'artiste ou du professionnel de la culture à hauteur maximale de 12h.

Les frais de déplacements ou d'acquisition de matériel ne sont pas pris en compte.

6. la composition du dossier de candidature

Le dossier déposé doit être complété et contenir :

- le formulaire de la Direction des Services Départementaux de la Somme-Education,
- le budget prévisionnel détaillé du projet (en dépenses/recettes), accompagné si possible des devis,
- le CV de l'artiste ou du professionnel de la culture, sa structure de rattachement administratif et les coordonnées bancaires de celle-ci.

Des pièces complémentaires, nécessaires à l'instruction, pourront éventuellement être sollicitées par la collectivité.

7. le bilan

Un bilan sera fourni à la collectivité en fin du projet. Il prendra en compte trois indicateurs :

- s'approprier des connaissances et des compétences,
- fréquenter l'offre culturelle,
- pratiquer une activité artistique.

8. Personnes ressources :

- Agents territoriaux :

Christine Vanhee - 0970201410

c.vanhee@baiedesomme3vallees.fr

Laurent Cauchy - 0322202688

Laurent.cauchy@ville-abbeyville.fr

- CPD/CPC DSDEN Somme :

Arts du son

Yann Wimart : cp1musique80@ac-amiens.fr / 06 25 80 39 65

Sylvie Duflos : cp2musique80@ac-amiens.fr / 06 25 80 33 52

Arts visuels, arts du spectacle vivant, arts de l'espace

Benoit Brunel : arts plastiques, théâtre et patrimoine : cparts80@ac-amiens.fr / 06 25 80 38 39

Frédéric Schildknecht : photo, cinéma, BD : audiovisuel80@ac-amiens.fr / 06 25 80 35 79

Sébastien Carrez et Lise Marchal : danse, cirque: cpd80.eps@ac-amiens.fr / 03 22 71 25 20

Arts du langage ; arts du quotidien : CPC de circonscription